

**Collaboration interimpériale et internationale.**—Le Conseil et d'autres organismes semblables au Canada favorisent les relations scientifiques interimpériales et internationales; la liberté avec laquelle s'échangent les renseignements scientifiques augure bien pour le progrès soutenu des études fondamentales et l'application de la science à l'industrie et au commerce.

Un contact étroit a été établi avec Washington, D.C., où le Conseil national de recherches maintient un officier de liaison; le Conseil a aussi un officier de liaison attaché à Canada House, Londres, Angleterre.

**Aide aux recherches industrielles.**—Il est encourageant d'observer que plusieurs industries de premier plan au Canada, qui auparavant avaient recours à l'extérieur pour obtenir des renseignements et des conseils sur les recherches, établissent maintenant leurs propres laboratoires et les pourvoient d'hommes formés au Canada. En plusieurs cas, d'anciens fonctionnaires des laboratoires du Conseil national de recherches détiennent maintenant d'importants postes dans les industries canadiennes.

D'autres organismes, comme le Conseil de recherches de l'Alberta, à Edmonton, et le Conseil de recherches scientifiques et industrielles de la Colombie Britannique, dont le service central est à Vancouver, collaborent à la poursuite des recherches industrielles. Le Conseil national de recherches collabore pleinement avec tous les organismes de ce genre dans l'organisation des recherches sur un pied national, afin de réduire le chevauchement à son minimum et assurer un maximum d'échange de renseignements entre le personnel scientifique de ces institutions et des universités.

### Section 3.—Fonctions éducatives de l'Office national du film et de la Société Radio-Canada

**Office national du film.\***—Cet office rend service à la population canadienne au moyen de l'interprétation visuelle sur les écrans canadiens de phases de la vie et de la culture du pays, de ses problèmes sociaux, de ses ressources nationales et de ses industries, de ses réalisations dans les arts, les sciences, les recherches et la médecine. Il sert le Canada à l'étranger en le dépeignant dans les autres pays et il fait connaître aux Canadiens plusieurs aspects des affaires internationales qui sont d'intérêt public.

Depuis sa création en 1939, par suite de l'adoption de la loi nationale sur le cinématographe, l'Office s'occupe de la production et de la distribution de films de 35mm (pour les cinémas) et de 16mm (pour autres usagers), de dessins graphiques, bandes d'images et étalages. Au cours de l'année terminée le 31 mars 1945, l'Office a produit 308 films à court métrage.

L'Office se compose de deux ministres du gouvernement fédéral, de trois fonctionnaires supérieurs et de trois citoyens choisis parce qu'ils s'intéressent au film et voient en lui un instrument d'intérêt public. Le fonctionnaire exécutif en chef est le commissaire du cinématographe à qui il incombe de diriger et de coordonner le service cinématographique du gouvernement au Canada et de donner des conseils à ce sujet. L'Office est établi comme l'agence de production et de distribution de films pour tous les ministères du Gouvernement.

L'Office a produit des films et autres articles de projection pour les départements suivants du Gouvernement: Ministères de la Défense nationale (Marine,

\* Préparé sous la direction de Ross McLean, commissaire suppléant du film, Office national du film, Ottawa.